

➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021**

PRESENTS : BISCHOFF Jean-Loïc, DAUHER Isaïe, DELMARES Bernard, FAU Shanti, GREGORY Gisèle, MAILY Cédric, PEYNAUD Yves, PODVIN Frédérique, ZARA Gwenaëlle,

ABSENT EXCUSE : GILET Georges (procuration Madame BOUTINAUD Monique)

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- Modification de la longueur de voirie en charge par CAUVALDOR
- Dénomination des voies et place de la commune.
- Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion (CDG46) pour la protection des données personnelle (RGPD)
- Adhésion au service archives et convention.

INFORMATIONS DIVERSES

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS AVEC CAUVALDOR

QUESTIONS DIVERSES

1) DELIBERATIONS :

1) Modification de la longueur de voirie en charge par CAUVALDOR :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après entrevue avec la technicienne du service voirie, il a été constaté que la voie communale n° 113 (Pech de Biar-Fajoles) qui doit être refaite en investissement est plus longue que ce qui a été notifié à CAUVALDOR (920 ml). Il faut donc délibérer pour préciser que cette voie est de 1030 mètres linéaires. Avis favorable à l'unanimité.

2) Dénomination des voies :

Il est du ressort du Conseil Municipal de choisir par délibération du nom à donner aux rues, places publiques et hameaux afin de clôturer notre dossier adressage. Le projet de dénomination des rues de la commune est présenté au Conseil Municipal. Après concertation et deux modifications le projet est adopté à l'unanimité.

3) Adhésion au RGPD du Lot demandée par le Centre de Gestion :

Il est nécessaire pour les collectivités de prendre en compte les exigences de protection des données dont la sécurité est une des composantes essentielles pour créer la confiance auprès des administrés.

Une convention d'adhésion est proposée et approuvée par l'assemblée.

4) Adhésion au service archives :

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 du code patrimoine et R 1421-9 du CGCT, qui peut engager la responsabilité du Maire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot a mis en place un service d'aide et d'accompagnement à l'archivage.

Madame le Maire propose dans un premier temps de solliciter le service CDG afin

d'obtenir un diagnostic suivi d'un devis qui déterminera le nombre de jours d'intervention de l'archiviste et le coût.

Ce diagnostic s'élève à 250 Euros. Cette adhésion est soumise à l'assemblée qui après débat approuve la proposition.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Un arrêté refusant l'exercice d'un pouvoir de police spécialisé détenu par les maires émanant de CAUVALDOR, nous a été transmis le 26 février 2021.
- ✓ Une demande de renseignements sur le château de Masclat émanant de l'Association « Demeure historique » a été effectuée auprès de la mairie.
- ✓ Le père David REVEILLAC, curé à la paroisse Notre Dame des Neiges a sollicité une rétribution indemnitaire pour le gardiennage de l'église communale. Madame le Maire précise que la mission a été confiée à Jean-Louis THOCAVEN qui perçoit une indemnité. Une réponse sera faite au Père David REVEILLAC.
- ✓ La Préfecture du Lot informe les Maires des « contrats aidés » et des « Parcours Emploi Compétence » pour le jeune public (12 mois -20 heures hebdomadaires) en indiquant le taux de prise en charge par l'Etat pour ces contrats.
- ✓ Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux élus, le Préfet demande à ces derniers de signaler aux forces de Police ou de Gendarmerie en cas de menace à leur intégrité physique.
- ✓ Deux demandes d'acquisition de foncier pour s'établir pour du maraichage bio, plantes aromatiques et médicinales, ont été adressées à la mairie.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS AVEC CAUVALDOR :

- Madame le Maire rappelle qu'elle transmet tous les comptes rendus à tous les membres du Conseil. Ceux qui ont participé à certaines commissions sont priés d'en faire une synthèse.

En ce qui la concerne, Madame le Maire indique qu'elle n'a pas participé à toutes les commissions finances, ni à l'avant dernier Conseil Communautaire. Lors du conseil du 8 mars, le budget a été voté (16 468 000 €) et un budget pluriannuel a été établi jusqu'à la fin du mandat (2026). Ce dernier n'est pas figé, mais indique les projets qui seront en principe réalisés y compris ceux qui étaient prévus précédemment et qui n'avaient pas été finalisés.

- Le SIVU DU TOURNEFEUILLE a eu lieu le 4 mars 2021. Le budget qui s'élève à 323 886 € a été voté à l'unanimité. L'appel de fonds aux communes n'est pas modifié. Le montant à verser pour Masclat en juin 2021 : 15 216 € et pour octobre 2021 : 17 118€.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur JOUANNET a fait une réclamation concernant la route communautaire du Champs du Merle qui est empruntée par des camions de gros gabarit. CAUVALDOR en sera informé afin d'apposer des panneaux d'interdiction de circuler à partir d'un certain tonnage.
- Aire de jeux pour les enfants :
Des nouveaux jeux pour enfants (petits) qui en remplaceront certains obsolètes, ont été réceptionnés.
D'autre part, deux cages de foot seront installées sous les paniers de basket, permettant aux plus grands de se détendre avec leur ballon.
Madame le Maire demande des bonnes volontés afin de les installer.
- Le terrain de tennis doit être nettoyé. Monsieur DELMARES et Monsieur DAUHER s'occupent du démoussage le vendredi 19 mars avec l'employé municipal. Dans la semaine suivante, le nettoyage sera terminé.
Un nouveau filet a été commandé.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

